



Conseil Consultatif de la Personne Handicapée

Séance plénière du mercredi 19 septembre 2018 de 18h00 à 20h00

Présents: M Mohamed Ouriaghli, Echevin en charge de l'Égalité des Chances et Président du CCPH ; Mme Saïda Bakkali, Collaboratrice de l'Echevin ; Mme Kathleen Verbanck, Collaboratrice du cabinet de Mr. Courtois ; M Olivier Slosse (Commissaire de Police, zone Bruxelles Capitale-Ixelles) ; M Saerens (Commissaire de Police, zone Bruxelles Capitale-Ixelles) ; M Jacques Petit ; M Jean-Marc Hollants ; Mme Nadia Hadad (ENIL) ; Mme Christiane De Busschère ; Mme Agnès Pieck (Blindenzorg Licht en Liefde) ; M Miguel Gerez (AMT Concept) ; M Guido Lebegge (Collaborateur RH à la Ville de Bruxelles) ; Mme Dahlia Ameluan (Ligue Braille) ; Mme Alexandra Daoust ; M Vincent Carrière (CPAS).

Excusés: M Jaques Dekoster (Alteo) ; M Michel Cormond (Alteo) ; Mme Rose-Marie Montini (Les amis de Benjamin) ; M Bienvenu Mputu-Boyelo (Handicongo) ; M Nino Peeters (Passe le message à ton voisin) ; M Samir El Bidadi (6ème sens) ; Mme Valérie Neysens (FFSB) ; Mme Tanya Weyn (ADO-Icarus) ; Mme Fabienne Feyaerts (FNPH) ; Mme Catherine Zekas (Huitième jour) ; Mme Frédérique de Jonghe (FNPH) ; Mme Anne-Sophie Reuzeau (Œuvre Nationale des Aveugles) ; M Jean Depasse ; M Karim Mourad ; M Charly Douglas.

Secrétariat: Barbara De Witte pour la Cellule Égalité des Chances.

1. Approbation du PV de la séance plénière du 22 mai 2018

Aucune remarque n'est formulée. Le PV est approuvé.

2. Activité Handisport à DiverCity

La Ville organisera, en date du 22 septembre et en collaboration avec le Conseil des Bruxellois d'Origine Etrangère, une nouvelle édition de la fête de quartier *DiverCity*. Les événements auront lieu cette fois sur la Place J.B. Willems à Laeken ainsi que dans les bâtiments avoisinants de l'asbl Bravvo. Le CCPH a souhaité se joindre à la fête en assurant, d'une part, l'accessibilité des lieux et, d'autre part, en organisant des activités de handisport. Ces activités ont pour objectif d'offrir un programme adaptée aux visiteurs en situation de handicap et, d'autant plus, d'inviter les visiteurs de *DiverCity* à aller à la rencontre de personnes handicapées et de découvrir leurs difficultés mais aussi leurs compétences. Deux asbl se sont prêtées au jeu : l'asbl Hockey Together qui animera des ateliers d'initiation au hockey pour personnes handicapées et le CTR qui prévoit des activités de handibasket.



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Département Organisation • Departement Organisatie

Cellule Égalité des Chances • Cel Gelijke Kansen

Boulevard Anspach 6, 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel

T. 02 279 2150 – egalitedeschances@brucity.be – gelijkekansen@brucity.be

www.bruxelles.be • www.brussel.be

3. Campagne du 03 décembre

Le cabinet en charge de l'égalité des chances a réservé un budget en 2018 pour réaliser une campagne de sensibilisation au handicap. A la suite de plusieurs rappels au sein du CCPH, le message que la Ville souhaiterait faire passer à ses citoyens dans le cadre de cette campagne c'est qu'un petit coup de pouce peut souvent faire une grande différence pour une personne handicapée qui rencontre malheureusement encore beaucoup d'obstacles (physiques, sociales,...) tout au long de sa journée en se déplaçant dans l'espace publique,... L'idée retenue est donc de créer une capsule vidéo qui sera diffusée au niveau des réseaux sociaux afin d'éveiller les consciences et inciter les citoyens de la Ville à adopter des simples gestes, afin d'être plus attentif et agir de manière appropriée face aux personnes handicapées qu'ils rencontrent au quotidien.

La sélection du bureau de communication externe qui se chargera de la réalisation de la capsule est actuellement en cours. Une fois que la firme sera sélectionnée et approuvée par le Collège de la Ville, une réunion sera organisée pour discuter plus en détail du contenu. Les membres du CCPH seront invité à y participer.

Le CCPH souligne l'importance de diffuser ce type de supports de sensibilisation au sein des écoles et propose de développer plusieurs capsules à cet effet afin de mettre en avant un maximum de type de handicap. Eventuellement en collaboration avec des étudiants (IHECS e.a.). La proposition a été notée et pourra être développée dans un deuxième temps. Le temps et les ressources financières étant insuffisantes d'ici le 03.12 de cette année pour encore réaliser tout cela.

4. Etat des lieux du Plan d'action « Handicap, Inclusion et Accessibilité Universelle »

Le Plan d'action a été approuvé par le Collège en date du 13.09. Il sera présenté au Conseil communal le lundi 24.09. Dès approbation, la dernière version du document sera diffusée au sein du CCPH et au-delà.

5. Sujets abordés en lien avec les compétences de la Police locale

- a) **Emplacements PMR** : La police organise annuellement des campagnes de répression afin de pénaliser les conducteurs qui ne dispose pas de carte PMR mais occupent des emplacements réservés aux PMR. Dans le cadre de ces actions, le conducteur reçoit une amende et son véhicule est remorqué. Hors action visée, un conducteur peut recevoir une amende allant de 130€ à 150€ sans que son véhicule soit systématiquement remorqué. Une réflexion est actuellement en cours visant à réduire l'abus des cartes PMR. Ainsi, la personne qui dispose d'une carte PMR pourrait enregistrer un certain nombre de plaques d'immatriculation – ceux-ci seraient enregistrés dans une base de données qui pourrait également être mise en lien avec le système de scancars.

Le CCPH a formulé de fortes réserves quant à cette stratégie qui limiterait la liberté de mobilité des personnes handicapées. En effet, ces personnes ne pourraient donc plus que se déplacer avec les accompagnateurs dont les plaques ont été liées à la carte PMR, des déplacements plus spontanées seraient exclus, il faudrait planifier chaque sortie à l'avance afin d'enregistrer une nouvelle plaque. Quid des citoyens de pays membre de l'UE qui dispose de la carte PMR reconnue au niveau UE mais que ne serait pas enregistrés dans la base de données. Le CPAS soulève également la

problématique des véhicules institutionnels qui transportent des groupes de PMR mais ne dispose pas de carte d'emplacement PMR.

Le commissaire Saerens a bien pris note de ces remarques. Un atelier de travail à ce sujet devrait être envisagé dans un future proche avec le CCPH avant que des décisions soient prises. Le CCPH propose également de pouvoir avoir accès à la cartographie de la Police qui reprend l'ensemble des emplacements PMR et sert de guide pour définir les trajets de patrouilles lors des actions de police. Un lien pourrait en effet être créé entre ces informations et le site handy.brussels afin d'en informer le citoyen.

Chantiers : Le CCPH a tenu à interpeller les représentants de la police quant au manque de respect de réglementations en vigueur concernant l'accessibilité et la sécurité des chantiers sur la voirie (rampes, échafaudages,..). Il est important à noter que c'est au ressort du département des travaux de voiries de la commune de valider les plans des chantiers et d'octroyer les autorisations. Le service de circulation de la Police locale valide quant à elle les signalisations mises en place sur les chantiers. Il est également observé que même si les plans semblent conformes, dans la réalité, les chantiers ne sont pas installés dans les règles. Des contrôles doivent être effectués sur les lieux. En cas de non-conformité, les agents de police peuvent donner une amende hors les outils de répressions des communes sont bien plus importantes et efficaces (montants plus élevés à payer par les gestionnaires des chantiers concernés). Le commissaire Saerens a invités les membres du CCPH à signaler des plaintes non-urgentes concernant des chantiers en cours à l'adresse fonctionnelle suivante : ZPZ.PolBru.Circ-Verk.T@police.belgium.eu Pour toute plainte urgente, toute personne est censée appeler directement le 101. Les plaintes et remarques partagées à l'adresse mail fonctionnelle pourront être partagé par la Police avec les départements concernés à la Ville ou à la Région. Les membres du CCPH quant à eux propose d'être plus impliqués dans le processus de validation de plans de futures chantiers afin d'éviter les erreurs.

Il a été précisé qu'il est demandé aux exécutants de travaux de prévoir des panneaux afin de créer des zones d'emplacements PMR temporaires quand des emplacements PMR fixes sont encombrés à cause des chantiers en cours. Les panneaux indiquant l'emplacement PMR fixe doivent être cachés le temps des travaux. Le CCPH interpelle quant à la disparition permanente d'emplacements PMR (ex. zone piétonnière). Ce point a été repris dans le plan d'action qui sera présenté au Conseil communal en date du 24.09.

6. Points divers

- *Freedom Drive* : ENIL organisera la prochaine édition du Freedom Drive entre le 30 septembre et 2 octobre 2019. Des formations seront offertes aux asbl et fonctionnaires sur les droits des personnes handicapées e.a. Il y aurait également une possibilité de réaliser des formations sur mesure. Les membres du CCPH sont désormais invités à prendre note de et diffuser l'information. Pour de plus amples informations : <http://enil.eu/news/save-the-date-2019-freedom-drive/>
- *Accès chiens guide* : le CCPH profite de la présence de la Police pour rappeler la législation en vigueur concernant l'accès de chiens guides dans les établissements Horeca et commerces sachant que certains d'entre eux continuent à ignorer la loi.

- *Logement* : Le CCPH ré-interpelle l'échevin quant à la nécessité de prévoir suffisamment de logements adaptés/adaptables et financièrement accessibles. Des projets de logements avec assistance 24h sur 24 devraient également être renforcés. Finalement, le CCPH demande à sensibiliser les acteurs de terrains (bureaux d'immobilier,...) afin de rester sensible aux situations et besoins particuliers de personnes en situation de handicap, avec revenu faible,...
- *Accessibilité des commerces* : Suite au guide sur l'accessibilité pour tous de la Région Bruxelles-Capitale, des projets continuent à être menés pour sensibiliser les commerçants sur l'accessibilité des établissements. Annuellement, 3 projets sont définis dans ce cadre sur le territoire de la région. Un accord a été conclu avec le cabinet de la Ville en charge des commerces afin de mener un projet sur le chantier Adolphe Max. Il a été demandé d'inviter, lors de la prochaine séance plénière du CCPH, les départements/cabinets en charge des commerces afin de pouvoir présenter l'avancement du projet et des accords en cours.
- *Projet Place Royale* : Il a été demandé par le CCPH d'inviter à la prochaine occasion des représentants du département de l'urbanisme afin de présenter le projet de réaménagement de la Place Royale.
- *Fonctionnement des séances plénières* : il a été demandé de mettre en place un règlement d'ordre intérieure ayant pour objectif de mieux cadrer le fonctionnement des réunions du CCPH afin, avant tout, de garantir une prise de parole égale de toutes les personnes présentes, d'éviter que des sujets personnels prennent le dessus des réunions et afin de mieux canaliser les discussions sans trop s'écarter des sujets repris à l'ordre du jour. Le président a bien pris note de la remarque. Le secrétariat se penchera sur une proposition de ROI qui sera soumis au CCPH pour validation.

PROCHAINE REUNION DU CCPH : mercredi 28 novembre 2018 de 18h à 20h à la salle Ogivale (HDV), Grand-Place.